



salon des services à la personne

Services, technologies et emplois au domicile

Dossier de presse 2016

10^{ème} édition - 15, 16 et 17 novembre 2016

Paris - Porte de Versailles

www.salon-services-personne.com - #SalonSME

Sous le Haut Patronage de Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Contact presse :

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33

SOMMAIRE

I. Comprendre les services à la personne

- 26 activités « services à la personne » P 03
- Un secteur qui répond aux besoins de tous les français P 04
- Comment profiter des services à la personne ? P 05
- 2,8 millions de particuliers-employeurs en France P 05
- Le nombre d'organismes a explosé en 10 ans P 06
- Un secteur en plein développement depuis 10 ans, bien que freiné par l'instabilité fiscale P 07
- 390 000 emplois créés en 10 ans, un des rares secteur qui contribue à embaucher massivement P 07

II. Le Salon des services à la personne est un salon grand public P 09

III. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel P 12

IV. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi P 13

V. Nouveauté 2016 P 14

VI. La Maison du Mieux Vivre P 15

VII. Le Salon des services à la personne 2016 en bref P 16

VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne P 16

IX. L'organisateur P 19

Visites officielles :

Pascale Boistard, Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie
Jean-Claude Lenoir, Président de la Commission des Affaires Économiques du Sénat

3 événements aux synergies fortes, un rendez-vous national



salon
des services
à la personne

Le Salon des services à la personne



Silver Economy Expo

le Salon BtoB des technologies
et services pour les seniors



Solulo, le Salon des Résidences
seniors, Maison de retraite, Ehpad

I. Comprendre les services à la personne

■ ■ ■ 26 activités « services à la personne »

La loi de 2005, modifiée par la loi du 23 juillet 2010 définissait comme « services à la personne » 21 activités regroupées en 3 familles :

- les services à la famille,
- les services de la vie quotidienne,
- les services aux personnes âgées, dépendantes, handicapées et aux familles fragilisées.

Depuis le décret n°2016-750 du 6 juin 2016, parut suite à la promulgation de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, on compte 26 activités définies selon une nouvelle classification :

- les services nécessitant un agrément pour exercer,
- les services nécessitant une autorisation pour exercer (pour le mode prestataire uniquement),
- les services simplement soumis à la déclaration pour exercer, cette dernière étant également obligatoire en cas d'agrément ou d'autorisation.

Les activités soumises obligatoirement à agrément¹ :

- Garde d'enfants de moins de 3 ans à domicile,
- Accompagnement d'enfants de moins de 3 ans dans leurs déplacements,
- Assistance dans les actes quotidiens de la vie aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques,
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques,
- Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile.

Les activités de services à la personne (en mode prestataire uniquement) soumises obligatoirement à l'autorisation :

- Assistance dans les actes quotidiens de la vie ou l'aide à l'insertion sociale aux personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques qui ont besoin de telles prestations à leur domicile,
- Prestation de conduite du véhicule personnel des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques du domicile au travail, sur le lieu de vacances, pour les démarches administratives,
- Accompagnement des personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques dans leurs déplacements en dehors de leur domicile (promenades, aide à la mobilité et au transport, actes de la vie courante).

Les activités de services à la personne relevant de la déclaration :

- Entretien de la maison,
- Petits travaux de jardinage,
- Travaux de petit bricolage,
- Garde d'enfants de plus de 3 ans à domicile,
- Soutien scolaire ou cours à domicile,

¹ Source : DGE

- Soins esthétiques à domicile pour les personnes dépendantes,
- Préparation de repas à domicile (y compris temps passé aux courses),
- Livraison de repas à domicile,
- Livraison de courses à domicile,
- Collecte et livraison à domicile de linge repassé,
- Assistance informatique à domicile,
- Soins et promenades d'animaux de compagnie pour les personnes dépendantes,
- Maintenance, entretien et vigilance temporaires à domicile,
- Assistance administrative à domicile,
- Accompagnement des enfants de plus de 3 ans dans leurs déplacements,
- Télé-assistance et visio-assistance,
- Interprète en langue des signes, technicien de l'écrit et codeur en langage parlé complété,
- Prestation du véhicule de conduite personnel des personnes qui présentent une invalidité temporaire,
- Accompagnement des personnes qui présentent une invalidité temporaire en dehors de leur domicile,
- Assistance aux personnes qui ont besoin temporairement d'une aide personnelle à leur domicile, à l'exclusion des soins relevant d'actes médicaux,
- Coordination et délivrance des services.

La déclaration permet aux familles de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux.

L'agrément est délivré par l'Etat et indispensable pour exercer certaines activités auprès de publics fragiles (enfants de moins de 3 ans, personnes âgées, handicapées ou atteintes de pathologies chroniques).

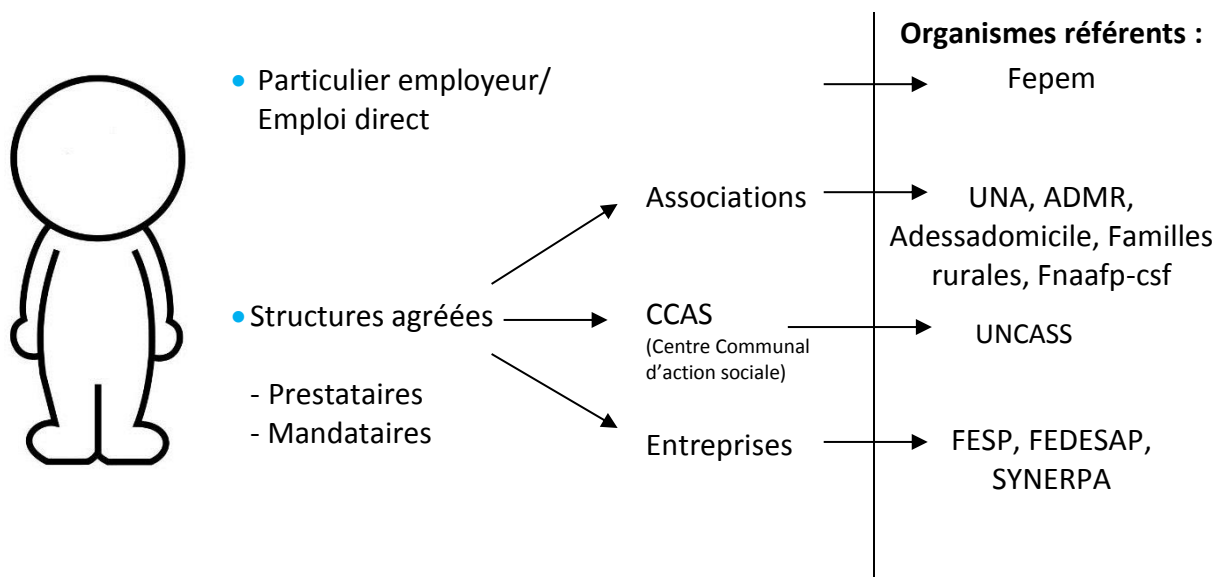
L'autorisation est nécessaire depuis l'entrée en vigueur de la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement pour les activités exercées auprès des personnes âgées et des personnes handicapées ou atteintes de pathologies chroniques **en mode prestataire**. Les conseils départementaux sont chargés de la délivrer.

■ ■ ■ Un secteur qui répond aux besoins de tous les français

Propulsés par deux moteurs démographiques (taux de natalité et vieillissement de la population), les services à la personne permettent de faire face aux attentes croissantes des familles. **4,5 millions de ménages y ont recours²**, principalement pour les services aux personnes âgées, la garde d'enfants et les travaux ménagers.

² Source : Dares Résultats - Février 2016 : Près de 2 millions de particuliers employeurs hors assistantes maternelles + 2,5 millions de ménages ayant eu recours aux services d'un organisme prestataire, au 2^{ème} trimestre 2014.

■■■ Comment profiter des services à la personne ?



■■■ 2,8 millions de particuliers-employeurs

Pour bénéficier de services à la personne, le particulier peut avoir recours à l'emploi à domicile, devenant alors particulier-employeur. Dans ce cadre, la relation de travail s'établit et se déroule au domicile du « particulier-employeur » ou du salarié dans le cas d'une assistante maternelle agréée.

2,8 millions de foyers ont le statut de particulier-employeur (1,93 million d'employeurs à leur domicile et 0,88 million d'assistantes maternelles³), soit 52% des ménages ayant recours aux services à la personne⁴.

Ils emploient en direct plus d'1,2 millions de salariés : 938 400 salariés à domicile et 320 400 assistantes maternelles⁵.

³ Source : Acoess stat – Juillet 2016 (2,8 millions au 1er trimestre 2016)-

⁴ En incluant les assistantes maternelles

⁵ Source : Dares résultats – Février 2016 (1,2 million au 2^{ème} trimestre 2014)

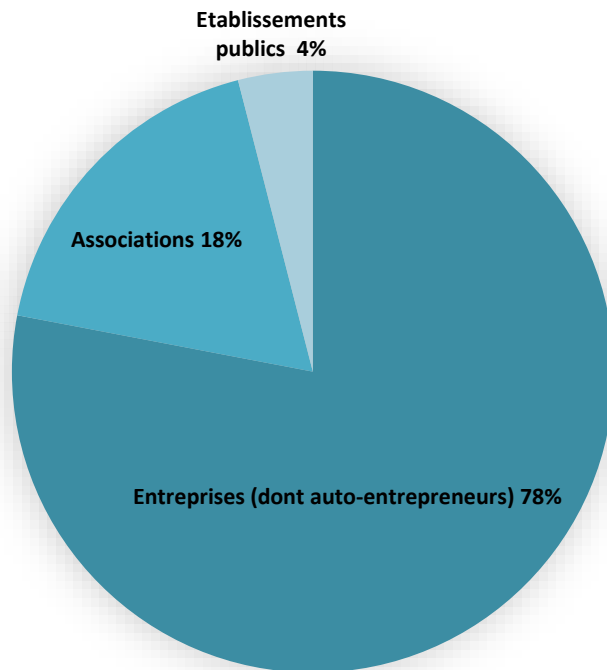
■ ■ ■ Le nombre d'organismes a explosé en 10 ans

5 500 en 2006⁶

+ 635 % en 10 ans

34 900 organismes aujourd'hui⁷

Les organismes se répartissent entre entreprises privées, associations et secteur public :



De plus en plus de prestataires de services innovent en déployant une approche par « bouquets de service », pour accompagner le maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes. Ceci permet de répondre globalement au projet de vie du bénéficiaire et de coordonner l'intervention des différents acteurs du maintien à domicile (professionnels et aidants).

■ Vers une recomposition des acteurs privés ?

Pour continuer à se développer certains acteurs privés font le choix du regroupement. Ainsi :

- Mi-juillet le Groupe O₂ a racheté la franchise Apef services et compte désormais 4 marques, 330 agences et 15 000 salariés.

- Début octobre le Groupe La Poste est devenu actionnaire majoritaire d'Axeo Services, diversifiant ainsi la gamme de services rendus aux particuliers. De son côté Axeo noue un partenariat stratégique pour sa croissance avec un acteur "aux fortes synergies industrielles et commerciales".

⁶ Source : DGE au 1^{er} janvier 2015 et nOva

⁷ Source : BDD Nova au 1^{er} juillet 2016

■ ■ ■ Un secteur en plein développement depuis 10 ans, bien que freiné par l'instabilité fiscale

Création du CESU (Chèque Emploi Service Universel), allègement des charges sociales pour les particuliers-employeurs, maintien d'une TVA à 5,5 % pour les prestations de services à la personne...

Le plan « Borloo », initié en 2006, a dynamisé le secteur. Ainsi :

- la valeur ajoutée des SAP a augmenté de 8% par an entre 2005 et 2010⁸
- les services à la personne représentaient 1% du PIB en 2011, soit 17,4 milliards d'euros⁸
- le nombre de structures a explosé : + 635 % en 10 ans (cf paragraphe précédent)

Toutefois, depuis 2010, une succession de mesures visant à réduire les dépenses publiques (plafonnement des réductions d'impôts, hausse des taux de TVA...) **ont pénalisé les services à la personne et sont très probablement à l'origine de la diminution du nombre d'heures déclarées ces dernières années** (-11% entre 2010 et 2012⁹, -3,4% en 2013 et -0,9% en 2014¹⁰). Cette baisse laisse à penser à davantage de recours au travail au noir ou au gris, alors que cette pratique avait considérablement reculé entre 2006 et 2010.

L'emploi déclaré est en effet extrêmement sensible au coût du travail dans le secteur. Dernier exemple en date : après avoir diminué pendant plus de 2 ans, la masse salariale nette versée par les particuliers-employeurs a augmenté de 1,1% au 1^{er} trimestre 2016 juste après que la déduction forfaitaire par heure déclarée soit passée de 75 centimes à 2 euros !

Dans ses recommandations parues en août dernier, la Direction du Trésor indique que « réduire la complexité et l'instabilité du cadre socio-fiscal pourrait favoriser le développement du secteur ».

■ ■ ■ 390 000 emplois créés en 10 ans, un des rares secteur qui continue à embaucher massivement

Avec 1,27 million de salariés (hors assistantes maternelles : 0,88 millions), les services à la personne représentent près de 4,8 % des emplois en France¹¹.

Ce secteur est également **l'un des seuls encore créateur d'emplois en France :**

- **390 000 emplois créés entre 2005 et 2013¹².**
- Un potentiel de 160 000 nouveaux emplois pour le seul métier d'aide à domicile d'ici 2022, faisant du secteur l'un des plus créateurs d'emploi en France¹³.

Employant à 90 % des femmes, les services à la personne salarient également **plus de seniors que la moyenne nationale (24% des salariés du secteur ont plus de 55 ans vs 11% dans l'ensemble du salariat)¹⁴.**

Ces emplois sont bien sûr non délocalisables !

⁸ Source : DGE

⁹ Source : Etude Olivier Wyman - 2013

¹⁰ Source : Dares résultats – Février 2016

¹¹ 1,27 millions de salariés au 2^{ème} trimestre 2014 - source : DARES résultats – Février 2016 ; INSEE emploi salarié et non salarié en 2014

¹² Source : Cour des comptes 2010 - Etude juin 2013 O. Wyman « Services à la personne, pourquoi ça ne marche pas mieux ? »

¹³ Source : Panorama de l'emploi et des postes à pourvoir par métier à l'horizon 2022 – DARES 2015

¹⁴ Source : Insee Première « Les services à la personne, davantage sollicités dans les zones rurales et âgées » - Juillet 2013

Les services à la personne doivent toutefois relever trois défis :

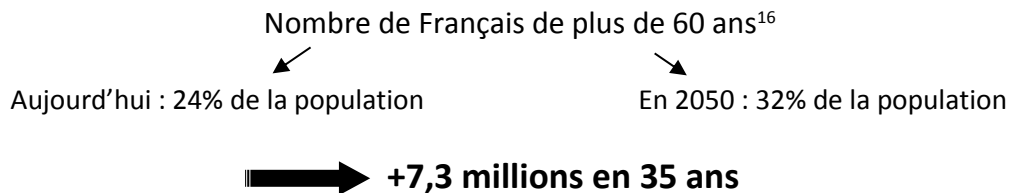
- Valoriser le secteur et ses métiers
- Recruter des intervenants notamment plus jeunes (moyenne d'âge actuelle : 46 ans¹⁵)
- Former les salariés

C'est dans cette optique que la **Convention Collective Nationale des entreprises de services à la personne** est entrée en vigueur fin 2014 ; permettant, de l'avis des chefs d'entreprise, de sécuriser le cadre social et de professionnaliser le secteur.

L'emploi direct bénéficiait déjà d'une Convention Collective Nationale signée par les principaux syndicats de salariés et la Fédération nationale des particuliers-employeurs (FEPEN) en 1999.

Le vieillissement de la population : un facteur de développement pour le secteur

L'allongement de l'espérance de vie et l'accompagnement du grand âge constituent un réel enjeu de société.



Les seniors sont déjà consommateurs de services à la personne¹⁷ :

- Selon la Dares, en 2014, 49% des heures prestées par des organismes prestataires concernaient les personnes âgées (plus de 371 millions d'heures)
- Ces services sont considérés comme une nécessité par 74% d'entre eux
- Dans 50% des cas, l'événement déclencheur de l'intervention d'une structure d'aide à domicile est d'ordre médical : problème de santé, sortie d'hospitalisation ou chute

La majorité des seniors souhaitant vieillir chez eux, des mesures ont été prises pour favoriser le maintien à domicile :

Définie dans le cadre de la loi ASV (Adaptation de la Société au Vieillissement), la revalorisation de l'APA à domicile (Allocation Personnalisée d'Autonomie) va, par exemple, permettre aux seniors les plus dépendants de bénéficier de plus d'heures de services (jusqu'à 20 heures supplémentaires par mois).

Le 9 septembre 2016, Bercy a également annoncé, dans le cadre des baisses d'impôts prévues pour 2017, que les retraités (et tous les non actifs) ayant recours à des aides à domicile ou à des employés de maison pour les aider dans leur vie quotidienne pourraient bénéficier d'un crédit d'impôt et non plus seulement d'une réduction d'impôts pour ces prestations. Au total, cette mesure profitera à 1,3 million de ménages, selon le ministère des Finances.

¹⁵ Source : DGE, Les services à la personne en France, Edition 2012

¹⁶ Source : INSEE 2011

¹⁷ Source : Baromètre UNA/Senior Strategic - Avril 2014

II. Le Salon des services à la personne est un salon grand public

■ ■ ■ La plus grande concentration de solutions pour trouver la « perle rare »

Au sein de l'Espace Grand Public, les visiteurs peuvent :

- **Découvrir tous les services qui peuvent les aider au quotidien**
Le salon couvre tous les secteurs des services à la personne. Les particuliers rencontrent des représentants de l'emploi à domicile, des enseignes nationales, des structures de services à la personne (entreprises et associations), des plateformes de mise en relation... L'occasion de comprendre et de comparer toutes les solutions pour obtenir plus d'aide à la maison.
- **Comprendre les avantages fiscaux** auxquels ils ont droit et comment en bénéficier, notamment auprès de la Direction Générale des Entreprises (DGE).
- **Faire le plein d'informations pratiques sur les intervenants à domicile**
Emploi à domicile, recours à une entreprise ou une association : pour un particulier, il n'est pas aisé de faire le choix qui correspond le mieux à ses besoins.
Pour répondre à toutes les questions, les organismes de référence renseignent les visiteurs sur leur stand et lors des conférences dédiées. Parmi eux :
 - la FEPEM (Fédération des particuliers-employeurs),
 - les réseaux associatifs : UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles), ADMR, Adessa Domicile...
 - la FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne)
 - la FESP (Fédération du Service aux Particuliers) (affiliée au Medef)
 - la FEDESAP (Fédération Française des Services A la Personne et de Proximité) (affiliée CGPME)
 - SYNERPA

■ ■ ■ Des conseils pour recruter et gérer la relation avec un intervenant au sein du Village de l'emploi à domicile¹⁸

Les particuliers qui salarient à domicile une personne pour faire garder leurs enfants, effectuer des travaux ménagers ou encore assister un proche dépendant, sont appelés les particuliers-employeurs. Pour connaître leurs obligations vis-à-vis d'un salarié intervenant à domicile, savoir comment le déclarer et maîtriser les démarches administratives et les aspects juridiques, les particuliers-employeurs rencontrent les exposants du Village de l'emploi à domicile :

- La FEPEM (Fédération des particuliers employeurs)
- IPERIA l'Institut (Portail de la professionnalisation des emplois de la famille)
- L'IRCEM (Protection sociale des emplois de la famille)
- PARTICULIEREMPLOI.FR

Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

¹⁸ Parrainé par la FEPEM, IPERIA L'INSTITUT et l'IRCEM

■ ■ ■ Le Forum de l'emploi à domicile

Le Forum de l'emploi à domicile, c'est un espace dédié aux particuliers, qu'ils soient employeurs ou salariés à domicile, pour leur permettre de construire ou de consolider leur relation d'emploi : recrutement, contrat de travail, formation, évolution professionnelle, prévoyance, utilisation du CESU...

Durant 3 jours, tous les acteurs du secteur répondent aux questions des particuliers employeurs et de leurs salariés. Des conseils d'experts et près de 40 micro-conférences pratiques, au sein du Village de l'emploi à domicile.

Lancé en 2015 à l'occasion du Salon des services à la personne, le Forum de l'emploi à domicile se déploie cette année aussi sur le web pour permettre à tous les territoires de s'y connecter et ce du jeudi 17 au samedi 19 novembre 2016. En savoir plus : www.forum-emploi-domicile.fr

■ ■ ■ Une offre complète pour les seniors autonomes, les personnes âgées dépendantes et leurs aidants

La France compte 16 millions de plus de 60 ans¹⁹ dont 1,2 million sont dépendants²⁰. En cas de perte d'autonomie, 87 % des Français déclarent préférer rester chez eux plutôt que de rejoindre une maison de retraite²¹.

Au salon, des espaces et conférences aident les visiteurs à trouver des solutions adaptées à leur situation.

- **Pour les seniors autonomes : le Village Bien vivre sa retraite²²**

L'Assurance retraite Île-de-France et ses partenaires informent les retraités sur certaines pratiques à mettre en place pour conserver une bonne qualité de vie et ainsi bien vivre sa retraite. De nombreuses micro-conférences sont proposées pour faire le plein de conseils.

La thématique de l'habitat est à l'honneur sur le village :

- les visiteurs trouvent des conseils pour aménager leur logement, grâce à la présence du Prif (Prévention retraite Île-de-France) et de Soliha. Un espace est dédié à cette thématique, avec la maquette d'un logement adapté, la consultation du site jamenagemonlogement.fr ou encore la présentation d'aides techniques.

- des micro-conférences sont notamment consacrées aux résidences autonomie, qui permettent de conserver un logement personnel avec une offre de services collectifs.

Partenaires présents sur le village : Agence nationale des chèques vacances, Arpavie, Fédération nationale des Marpa, France bénévolat, Soliha, Présence verte, Prévention retraite Île-de-France.

¹⁹ Source : INSEE 2011

²⁰ Source : DREES 2014 : Nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) au 31/12/2012

²¹ Source : 4^e baromètre santé 360 Odoxa pour [Orange Healthcare](http://OrangeHealthcare) (la division santé d'Orange) et la MNH (Mutuelle Nationale des Hospitaliers et des Professionnels de la Santé et du Social)

²² Parrainé par la CNAV et le PRIF, (Prévention Retraite Île-de-France, groupement qui associe l'Assurance retraite Île-de-France, la MSA et le RSI).

- **Pour les personnes dépendantes et les aidants : le Village de l'Aide aux aidants²³**

4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs aînés (+ de 60 ans) à domicile : ils sont appelés les Aidants. Plus de la moitié d'entre eux (2,2 millions) sont des enfants, qui aident leur(s) parent(s), en raison d'un problème de santé²⁴.

Au salon :

- Les associations et spécialistes présents soutiennent les aidants familiaux, les informent sur la législation et les orientent dans les démarches qui allègent leur quotidien.
- Des micro-conférences dédiées leur apportent également des réponses précises et des conseils pour mieux vivre la situation d'aidant.

Parmi elles :

- « Quelles solutions pour accompagner un proche au quotidien ? »
- « 10 conseils clés pour soutenir les aidants. »
- « Maladie de Parkinson : repérer les troubles. »

- **Une conférence dédiée : Dépendance de vos parents, grands-parents : n'attendez pas qu'il y ait urgence !**

Mardi 15 novembre de 13h30 à 14h30

Nos parents ou grands-parents pourraient être un jour concernés par des problèmes de santé ou d'isolement réduisant leur autonomie. Pour éviter les placements d'urgence difficiles à trouver et douloureux émotionnellement, il est important d'anticiper cette éventualité. Financement, assurance dépendance, adaptation du logement, à quoi faut-il penser ? Comment se préparer aux bouleversements psychologiques et familiaux ?

Les intervenants :

- Joëlle Le Gall, Présidente honoraire de la FNAPAEF.
- Annie de Vivie, Fondatrice de www.agevillage.com.
- Eric Trouvé, Ergothérapeute et Président de l'ANFE.

- **Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite et EHPAD**

Grâce à la tenue conjointe de ces salons, dans un espace à taille humaine, les visiteurs peuvent, avec une seule entrée, comparer différentes solutions :

- **Rester à domicile**, soutenu par des intervenants « services à la personne » (Salon des Services à la Personne)
- **Choisir une résidence seniors, une maison de retraite ou un EHPAD** (Salon Solulo)

²³ Parrainé par l'IRCEM et Vivons bien, Vivons mieux.

²⁴ Dossiers Solidarité et Santé n° 53 – Handicap et Autonomie - « La diversité des apports des enquêtes Handicap - Santé », Avril 2014

■ ■ ■ Le Village Soins, Aide et Hospitalisation à domicile²⁵ pour permettre aux publics fragiles de bien vivre à domicile

5 600 structures opèrent dans les services sanitaires et médico-sociaux à domicile. Elles ont accompagné près de 225 000 personnes en 2012. HAD, SSIAD, SPASAD²⁶... Que signifient ces sigles ? Quels sont les avantages à faire appel à ces services ? Vers quels interlocuteurs se tourner pour déclencher une intervention ? Pendant 3 jours, sur leur stand ou en micro-conférence, des experts renseignent et conseillent les visiteurs du salon sur ces modes de prise en charge de plus en plus courants et sur les solutions qui existent pour favoriser le maintien à domicile des patients.

III. Le Salon des services à la personne est un salon professionnel

■ ■ ■ Une offre dédiée aux créateurs et dirigeants de structures agréées

Pour répondre à l'ensemble des besoins des créateurs et dirigeants de structures de services à la personne, l'Espace Professionnels du salon regroupe un large panel d'exposants. Les visiteurs peuvent ainsi :

- Faire le point sur les évolutions et les réglementations du secteur notamment avec la Direction Générale des Entreprises (DGE), Mission services à la personne.
- Rencontrer les fédérations, groupements professionnels et les syndicats de salariés (CFDT, CFTC)
- Echanger avec des organismes de formation et de professionnalisation pour faire progresser leurs salariés
- Trouver des services utiles pour leur activité (outils technologiques, solutions d'assurance, mutuelle, prévoyance retraite...)

Le salon leur propose également des conférences en accès libre pour les aider à créer ou développer leur activité ainsi qu'un parcours de visite, regroupant exposants et conférences, pour professionnaliser en permanence leur offre, former et fidéliser leurs salariés.

■ ■ ■ Un parcours dédié pour les candidats à la franchise

Outre son potentiel de développement, le secteur des services à la personne est incontournable pour les candidats à la franchise car :

- Les **tickets d'entrée y sont accessibles**,
- Choisir les services à la personne, c'est **choisir une activité valorisante qui génère de la reconnaissance** à la fois pour le franchisé et ses salariés, avec **un fort enjeu humain**.

Le Salon des services à la personne propose donc aux futurs franchisés un « Parcours Entreprendre en Franchise » pour leur permettre **d'évaluer toutes les opportunités du secteur**.

²⁵ Parrainé par la Fehap

²⁶ HAD : Hospitalisation à Domicile / SSIAD : Services de Soins Infirmiers à Domicile / SPASAD : Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile.

Au programme :

- **Le plus grand rassemblement de franchises du secteur avec une vingtaine de franchiseurs présents.** L'occasion de rencontrer et d'échanger en direct avec les fondateurs et dirigeants : Adèle, Adenior, Adhap Services, Adomis France, Age d'Or Services, Amelis Groupe Sodexo, Apef Services, Aquarelle Services, Axeavita, Axeo Services, Essentiel & Domicile, Free dom, Générale des services, Help Confort, Maison et Services, O₂ Care Services, Senior Compagnie, Tout à Dom Services, Vivaservices.
- Des conférences pour mieux connaître la franchise, dont 2 débats :
 - « *Entreprendre dans les services à la personne : tout ce que la franchise peut vous apporter.* »
 - « *Devenir franchisé, les règles d'or pour réussir.* »

IV. Le Salon des services à la personne est un salon pour l'emploi

Pour les demandeurs d'emploi et les intervenants à domicile qui souhaitent compléter leurs heures de travail, le Parcours « Travailler dans les services à la personne » du salon, est l'opportunité de :

- Trouver des **conseils pratiques** pour s'orienter et **mieux « se vendre »**
- **Rencontrer des recruteurs** qui recherchent des intervenants à domicile
- Faire le point sur leurs **droits** et sur les **formations disponibles**

■ ■ ■ Pour trouver un emploi : le Village Emploi & Recrutement²⁷

Les visiteurs à la recherche d'un emploi dans les services à la personne peuvent passer un entretien directement au salon. Une trentaine de bureaux sont animés pendant les 3 jours par des structures en recherche de collaborateurs. Près de 5 000 postes sont à pourvoir.

Exemples de profils recherchés :

- Agent d'entretien petits travaux de jardinage
- Assistants d'agence
- Assistants de vie
- Assistants Ménagers
- Auxiliaires de vie
- Chargés de clientèle
- Gardes d'enfants
- Responsables d'agence services à la personne
- Responsables de secteur

Sur le **stand Pôle Emploi**, des experts conseillent les demandeurs d'emploi sur les métiers et les formations (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils les renseignent aussi sur l'obtention d'un diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et sur le financement possible des stages d'accompagnement.

²⁷ Parrainé par Pôle Emploi

■ ■ ■ Pour se renseigner et se former : le Village de l'Emploi à domicile²⁸

Les exposants du village informent les visiteurs sur les opportunités de carrières, les métiers et formations... Ils profitent également d'un programme de micro-conférences dédié.

■ ■ ■ Des organismes pour mieux connaître et défendre ses droits

Les visiteurs pourront ainsi échanger avec les conseillers de :

- **Associations** : ADMR, Adessadomicile, UNA
- **Syndicats de salariés** : Fédération des services CFDT, FGTA/ SYNAM-SPE, CFTC santé-sociaux,
- **Fédérations professionnelles** : FESP, FEDESAP, SYNERPA
- **Emploi direct** : FEPEM
- **Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique** : DGE, Mission Services à la personne
- **Groupe de prévoyance/retraite des salariés** : IRCCEM

■ ■ ■ Le Forum de l'emploi à domicile (cf page 10)

Ce forum est un espace dédié aux particuliers employeurs et aux salariés à domicile, pour leur permettre de construire ou de consolider leur relation d'emploi.

V. Les nouveautés 2016

■ ■ ■ Conférence Inaugurale – Emploi à domicile et dans les services à la personne, 10 ans après où en sommes-nous ? Quelles perspectives d'évolution ?

Mardi 15 novembre 2016, de 12h00 à 13h15 – Salle Versailles

Signatures de conventions collectives, évolution de la formation, modifications des mesures de soutien de l'état, contexte économique de crise, l'emploi à domicile et les services à la personne ont évolué depuis 10 ans. Experts et grands acteurs dressent leur bilan et partagent leur vision des perspectives d'évolution de l'emploi dans le secteur.

Les intervenants :

- Maxime Aiach, Président de la FESP
- Philippe Dorge Directeur Général de La Poste (Chez LR/SE)
- Marie-Béatrice Levoux, Présidente de la FEPEM (Chez MPD)

²⁸ Parrainé par la FEPEM, IPERIA L'INSTITUT et l'IRCCEM

■ ■ ■ **Le débat du mercredi : Innovations dans les secteurs des services à la personne et de l'emploi à domicile : partage d'expérimentations.**

Mercredi 16 novembre 2016, de 16h30 à 17h45 – Salle Versailles

Les services à la personne et l'emploi à domicile évoluent et s'adaptent pour répondre aux besoins des particuliers et des consommateurs. Solutions technologiques pour améliorer le confort, aménagement du temps de travail pour les intervenants et employés à domicile et les aidants familiaux, aide dans les actes de la vie quotidienne, hospitalisation à domicile... des solutions innovantes existent.

■ ■ ■ **Conférence de clôture : Quel avenir pour le secteur des services à la personne face au vieillissement de la population ?**

Jeudi 17 novembre 2016, de 13h30 à 14h45 – Salle Versailles

Quelles sont les opportunités de développement pour le secteur dans les 10 ans à venir ? Dans quelles mesures les évolutions démographiques et notamment les besoins des aînés peuvent-ils soutenir la croissance du secteur ? Quels sont les risques identifiés qui peuvent compromettre son développement ?

■ ■ ■ **Les Matinales « Entrepreneurs » :**

« Choisir le secteur des SAP pour entreprendre : opportunités à découvrir. »

« Vous dirigez une structure indépendante dans les services à la personne, quel avenir pour votre activité ? »

■ ■ ■ **Deux nouveaux parcours de visite pour les particuliers :**

Parcours « Bien vivre chez soi » - Pour toutes les familles

Les visiteurs découvrent les solutions de services à la personne qui facilitent le quotidien et leur apportent bien-être et sérénité à domicile. La Maison du Mieux Vivre (cf ci-dessous) fait partie de ce parcours.

Parcours « Santé, e-santé et soins à domicile » - Pour les familles dont les aînés souhaitent vieillir chez eux.

Les visiteurs, en recherche de solutions pour eux ou leurs proches en matière de santé et de services de soins à domicile, trouvent des réponses auprès d'exposants spécialisés.

VI. La Maison du Mieux Vivre

Les accidents domestiques causent 20 000 décès par an soit 5 fois plus que les accidents de la circulation²⁹. Comment sécuriser son domicile, notamment pour les jeunes enfants et les seniors ? Comment apporter plus de confort à toute la famille ?

Au cœur du Salon des services à la personne, la Maison du Mieux Vivre est la **vitrine des solutions qui facilitent le quotidien à domicile**. Elle regroupe :

- des solutions qui favorisent l'autonomie et sécurisent le logement,
- des services qui simplifient la vie,
- des innovations technologiques qui révolutionneront le mieux-vivre chez soi

Parmi elles :

- Leenby, le robot semi-humanoïdes de la start-up Cybedroid
- Pepper et Nao, les robots compagnons de Softbank Robotics & Zora Bots
- Happy Visio, un créateur de lien social
- Gecis, un appareil de conditionnement de produit de santé
- Liva, le bracelet connecté qui transporte les données de santé via un QR code
- UNIVR, un casque de réalité virtuelle
- Facilotab, la tablette tactile pour seniors

Au sein de la Maison du Mieux Vivre, les visiteurs profitent également d'entretiens individuels et personnalisés de 30 minutes avec :

- Des **architectes**, de l'Ordre des architectes d'Île-de-France,
- Des **ergothérapeutes**, de l'Association Nationale Française des ergothérapeutes,
- Des professionnels de la **Fédération Française de la Domotique**.

²⁹ Source : Inpes, Baromètre santé 2010

VII. Le Salon des services à la personne 2016 en bref

■ ■ ■ Le Salon des services à la personne, c'est :

- 20 000 visiteurs attendus
- 150 exposants
- 100 conférences et ateliers
- Du 15 au 17 novembre 2016, Porte de Versailles - Pavillon 2.2
 - Mardi : 10h - 18h
 - Mercredi : 10h - 18h
 - Jeudi : 10h - 17h
 - www.salon-services-personne.com
 - Entrée gratuite pour tout pré-enregistrement (9€ sur place)

■ ■ ■ Qui visite le salon³⁰ ?

- Des particuliers à la recherche de solutions pour eux et leurs proches, dont 60% de femmes
- Des professionnels : 58% de créateurs et 42% de dirigeants de structures agréées
- Des intervenants, salariés ou futurs salariés du secteur
- Des lycéens et étudiants de filières liées au secteur

■ ■ ■ Accès

Invitation gratuite sur www.salon-services-personne.com (9€ sur place).

L'invitation pour le Salon des services à la personne donne également accès à Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite, EHPAD, qui se tient au même lieu et aux mêmes dates.

³⁰ Source : Etude salon 2015

VIII. Les partenaires du Salon des services à la personne

▪ La Direction Générale des Entreprises

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la DGE élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services.

Ses 1 500 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les Direccte (Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi), pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international.

La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc. Cette connaissance et cette proximité lui permettent d'établir des diagnostics partagés pour des actions publiques pertinentes.

Au sein de la DGE, la Mission des services à la personne (MISAP) pilote la politique publique en faveur du développement économique du secteur.

En coordination avec les acteurs institutionnels et professionnels du secteur, elle met en œuvre des actions structurantes en faveur des services à la personne, notamment pour le développement de l'emploi, de la qualification, de la qualité et de l'innovation. Elle assure un rôle d'observatoire économique et statistique et coordonne le développement du CESU. Elle assure la diffusion de l'information sur le secteur.

[@DGEntreprises](http://www.entreprises.gouv.fr)

▪ La FEDESAP (Fédération Française des Services à la Personne)

Affiliée à la CGPME, la Fédésap est née en 2007 à l'initiative de dirigeants d'entreprises. Ses objectifs : représenter et défendre le modèle porté par les TPE-PME du secteur et contribuer à leur pérennité. La Fédésap représente plus de 1 300 entreprises sur les territoires, en proximité immédiate de leurs clients. Titulaires de l'Agrément à 99% et relais de terrain d'une politique globale de la famille, nos adhérents interviennent auprès des publics fragiles dans une volonté d'amélioration continue de la qualité de services. La dimension humaine et sociale de nos activités est primordiale, comme l'est la qualité des emplois qu'ils créent et le professionnalisme de leurs intervenants. Nos adhérents emploient plus de 60 000 salariés et accompagnent quotidiennement plus de 160 000 personnes ou familles participant à la structuration d'un secteur qui souffre, souvent à tort, d'une image dégradée. Les axes défendus par la Fédésap : organiser et structurer le secteur des SAP nationalement et en proximité grâce à son réseau de plus de 80 Délégués territoriaux.

▪ La Fédération des Particuliers Employeurs de France (FEPEM)

La FEPEM est l'organisation socio-professionnelle qui représente 3,6 millions de particuliers employeurs. Elle porte le secteur de l'emploi à domicile entre particuliers, qu'elle contribue à développer et à promouvoir. Elle est le partenaire social des représentants syndicaux des 1,6 million de salariés et assistantes maternelles du particulier-employeur et l'interlocuteur de référence pour les pouvoirs publics en matière d'emploi à domicile. Au quotidien, la FEPEM propose aux particuliers qui emploient à domicile ou qui souhaitent devenir employeurs, des conseils pratiques et un accompagnement personnalisé, par téléphone, par courriel, sur Internet : www.particulieremploi.fr ou au sein de ses Relais Particulier Emploi dans toute la France.

Pour cette nouvelle édition du Salon des services à la personne, la FEPEM, IPERIA l'Institut et l'IRCEM lancent la 2ème édition du Forum de l'emploi à domicile, ouvert aux particuliers-employeurs, présents et futurs, aux salariés intéressés par le secteur, aux acteurs et professionnels qui exercent au plus près de l'accompagnement au domicile (mandataires, sites de mise en relation, aidants, ...). Nouveauté 2016 : le Forum sera également décliné sur internet du 17 au 19 novembre. Les Internauts pourront

ainsi venir chercher de l'information, des conseils pratiques, des avis d'experts et télécharger des documents.

- **La FEHAP (Fédération des Etablissements Hospitaliers & d'Aide à la Personne)**

Née en 1936, la FEHAP est la fédération de référence des champs sanitaire, social et médico-social du secteur Privé Non Lucratif. Elle réunit 1600 associations, fondations, organismes de retraite complémentaire, de prévoyance et structures mutualistes gestionnaires de 4200 établissements et services qui accompagnent et soignent les personnes malades, en situation de handicap, de perte d'autonomie ou d'exclusion sociale et accueillent de jeunes enfants. La FEHAP regroupe plus de 800 adhérents des Services à Domicile sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Une fédération qui prône :

- Des valeurs humanistes : elle place la primauté de la personne avant toute autre considération
- Une volonté de partage : elle développe entre ses membres une culture de solidarité et de service au public
- Un engagement social : elle favorise la qualification, la professionnalisation, et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services
- Une affirmation de ses responsabilités : elle tient pour essentiel la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix, et de l'évaluation des prestations.

- **La FESP (Fédération du Service aux Particuliers)**

Créée en 2006, la Fédération du Service aux Particuliers (Fesp) représente tous les acteurs privés de la profession des services à la personne. Elle est l'unique interlocuteur en France qui associe l'ensemble des entreprises sur les 23 activités des SAP.

La FESP poursuit les missions suivantes : structurer, organiser et développer la profession ; promouvoir et défendre les intérêts de ses adhérents pour assurer leur développement durable ; promouvoir la liberté de choix du consommateur entre les différentes formules de services.

Elle offre à ses adhérents les services suivants :

- une hotline juridique en illimité ;
- une lettre juridique hebdomadaire ;
- une revue de presse mensuelle ;
- une accompagnement à la formation professionnelle ;
- une participation aux commissions « métiers » ;
- etc. »

- **Groupe IRCCEM, la protection sociale des emplois de la famille**

Le Groupe IRCCEM, partenaire du salon depuis son origine, est présent sur les Villages de l'Emploi à Domicile et de l'Aide aux Aidants. Le Groupe IRCCEM est le gestionnaire de la retraite complémentaire des assistantes maternelles et des salariés du particulier employeur. Il intervient également en complément de la Sécurité sociale pour indemniser ces salariés lorsqu'ils sont en arrêt de travail pour maladie ou accident et pour aider ses adhérents en cas de difficultés sociales. Afin d'accompagner ses publics tout au long de leur vie, le Groupe IRCCEM développe des services de prévention qui sont présentés sur le stand "Vivons bien vivons mieux" installé sur le Village de l'Aide aux Aidants.

A l'écoute des attentes de ses publics, le Groupe IRCCEM propose une offre complète, en assurance de personnes et aussi en assurances Auto, Multirisque habitation et protection juridique, réservée à ses adhérents, avec des solutions et des garanties adaptées à leurs besoins et usages. Chacun trouvera avec le Groupe IRCCEM le conseil qu'il attend sur les questions de retraite, de prévoyance, de santé, d'action sociale, de prévention et d'assurance !"

- **Pôle Emploi**

Pôle emploi est un acteur majeur du marché de l'emploi dont la mission première est de faciliter le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi et d'accompagner les entreprises dans leur recrutement. Depuis 6 mois Pôle emploi a développé son offre aux entreprises avec le recrutement de 4 200 conseillers.

Au Salon des services à la personne, les conseillers Pôle emploi, experts du secteur, présenteront des offres d'emploi et conseilleront les salariés les visiteurs, sur les métiers et les formations des services à la personne (petite enfance, grand âge, informatique...). Ils renseigneront également sur l'obtention des diplômes validés en Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et sur les possibilités de financement des stages d'adaptation pour préparer une VAE.

IX. L'organisateur

Le Salon des services à la personne est un événement organisé par le groupe de communication en Personne qui développe 3 activités synergiques :

- **en Personne expo**, créateur et organisateur d'événements physiques et virtuels à forts enjeux économiques et humains
- **en Personne édito**, créateur et éditeur de webmagazines : Place des réseaux et Planète auto-entrepreneur.
- **en Personne 360**, agence conseil en communication.

Nos événements conjoints :



Le Salon des services à la personne est l'événement national du secteur et contribue à le dynamiser et le valoriser. Invitation gratuite sur : www.salon-services-personne.com



Solulo, le Salon des Résidences seniors, Maisons de retraite et EHPAD.
Invitation gratuite sur : www.solulo.com



La Maison du Mieux Vivre est la vitrine des solutions et innovations qui facilitent le quotidien à domicile.



Silver Economy Expo, le Salon BtoB des technologies et services pour les seniors, est le carrefour d'échanges de tous les acteurs de la filière.
Invitation gratuite sur : www.silver-economy-expo.com



Le Salon SME (Solutions pour Mon Entreprise), nouveau nom du Salon des micro-entreprises est dédié aux dirigeants, créateurs de petites entreprises et indépendants. Il existe en 2 formats :

- Salon SME Online, le 1er salon virtuel pour les entrepreneurs, 2ème édition les 9 et 10 mars 2017.
- Salon SME, 19ème édition à Paris (Palais des Congrès), les 26 et 27 septembre 2017.

Contact Presse

Caroline Fichera – caroline@presse-enpersonne-expo.com – 01 47 61 49 33